

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghese

COMMUNE

2021/026

## ARRÊTÉ

**Arrêté portant réglementation de la circulation sur la D 81 dans la traversée de l'agglomération de Cargèse lors de la course cycliste A MAISTRALE qui se déroulera le dimanche 17 octobre 2021**

Le Maire de la commune de CARGESE,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213.1 à L.2213.6 ;

**Vu** le Code de la Route, notamment ses articles R44, R.53, R225 ;

**Vu** la demande présentée par l'Association l'ALPANA représentée par son Président Monsieur Antoine BARTOLI ;

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures en vue d'assurer la sécurité publique ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** A l'occasion du passage de la course cycliste :

**La circulation sera interdite le dimanche 17 octobre 2021 de 11h00 à 14h00**

sur la section de la D 81 située à l'intérieur de l'agglomération de la commune de Cargèse - à tous les véhicules à l'exception des véhicules d'urgence et de secours et de ceux munis de la plaque officielle de l'organisation de cette course.

**Article 2 :** Les infractions aux dispositions contenues dans le présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3 :** Le Maire de la commune de Cargèse, le commandant de la brigade de gendarmerie de Cargèse sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cargese, le 10 septembre 2021



Le Maire,  
François GARIDACCI